L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS : MERCREDI MATIN, 22 JUIN 1836.

POUR PRESIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT:

RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrai, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrai la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

Le comité de 76 est respectueusement invité à se réunir jeudi à 5 heures de l'après midi, à la Bourse Hewlett,pour se joindre au comité nommé par les Trois Conseils, pour adopter des mesures nécessaires à la célébration de l'Indépendance Américaine.

Les électeurs de la paroisse d'Orléans sont priés de se réunir, samedi prochain, 25 juin courant, à 8 heures du soir, dans le salon de M. J. Davis, rue d'Orléans, à l'effet de s'entendre sur le choix de sept candidats, pour composer la députation de ladite paroisse à la Législature prochaine.

Les électeurs de la première et de la troisième municipalités, doivent concevoir toute l'importance d'assister à l'assemblée qui doit avoir lieu samedi prochain à la salle de bal de M. Davis, pour faire le choix des sept délégués à notre prochaine Législature. Déjà, par le droit de nous représenter que chacun se flatte de posséder, nous voyons tous les jours s'augmenter dans nos colonnes le nombre des aspirans, et par cela, diminuer la chance que nous avons de nous faire représenter par ceux qui connaissent nos besoins, et qui sont bien pénétrés de la tache difficile qu'ils auront à remplir.

Sans doute, tous ceux qui sont annoncés comme candidats, ont des amis disposés à soutenir leur élection; mais, est-ce bien le moyen de réussir à nous donner les hommes qui nous conviennent si chacun se divise sur le choix qu'il doit faire ; si leurs votes se répartissent entre vingt candidats c'est le seul moyen que nous pouvons offrir pour assurer notre défaite.

Tous ceux qui ont été mis en avant pour nous représenter ont les mêmes droits à notre confiance et à notre vote. Le choix d'aucun *ticket* n'a été jusqu'ici positivement fait, et c'est dans ce seul but que nous avons convoqué pour samedi cette assemblée. Là, du moins, tous ceux qui s'y trouveront verront sans doute la nécessité absolue qu'il y a de s'entendre sur le choix que nous aurons à faire, et des hommes entre les mains desquels nous devons remettre notre avenir et et la prospérité de la Louisiane.

Nous espérons donc que le peu de temps qui nous reste engagera les électeurs à se réunir en masse samedi, et à bien se pénétrer de cet axiome : L'UNION FAIT LA FORCE.

Une tentative a été faite dans la nuit de lundi à mardi, pour incendier une maison près de l'écurie encoignure St. Claude et Dumaine; heureusement qu'on s'est aperçu à temps du feu qui avait été mis dans un petit édifice en bois adjacent ; c'est la seconde fois, depuis quelques mois, que l'on a cherché à incendier cette maison.

D'après les diverses tentatives qui ont été faites depuis quelques semaines, on ne peut se dissimuler qu'il existe en ville une bande d'individus qui ont résolu d'incendier la Nouvelle-Orléans. Plusieurs maisons ont déjà été brûlées, et les coupables ont eu jusqu'à présent assez d'adresse pour se mettre à l'abri des recherches de notre infatigable police.

Nous apprenons par la Gazette de la Mobile, qui nous est parvenue hier, que le bateau à vapeur Lewis Cass, venant de Wetumpka, apportait la nouvelle qu'une bataille avait eu lieu sur Chattahoochie, entre deux compagnies des troupes de la Georgie, et deux cents Indiens. Les blancs furent vaincus et perdirent 25 hommes.

Le gros des troupes s'est mis en marche pour aller à la recherche des Indiens.

Les troupes de l'Alabama ont fait cent prisonniers, parmi lesquels on compte des noirs.

La lettre suivante nous est adressée de Tampa Bay par l'un des officiers de la corvette de guerre des E. Unis *Concord* :

TAMPA BAY, 14 juin 1836.

La goëlette Orient, de Tampa Bay, a fait voile de cette place le 14 de juin, laissant en rade le navire de guerre des Etats-Unis *Concord* de 24 pièces de canon, commandé par le capitaine M. P. Mix, un des officiers faisant partie de l'escadre du comodore Dallas. Le Concord était à l'ancre en dehors du passage Island ; afin de porter des secours aux habitans de la Floride ses chaloupes font constamment des tournées. Le capitaine Mix a dépêché dans le cotre Washington les lieutenans Adams et Howard ainsi que d'autres officiers ; 70 hommes ont été envoyés à St. Marks dans les chaloupes du Concord pour aider le gouverneur de la Floride dans la défense de cet endroit et de ses environs contre les attaques des Séminoles.

TEXAS—Par le brick Good Hope, en quatre jours de Galveston, nous apprenons que les Indiens avaient attaqué les Texiens établis sur les Brassos et y avaient commis plusieurs assassinats. Les généraux Green et Félix Houston marchaient sur eux à la tête de 600 hommes. Les forces effectives de l'armée texienne se montent à 2000 guerriers. Le général Rusk était à Golliad avec 600 hommes, son avant-poste s'étendait jusqu'au Rio Del Norte et se trouvait maître de toute la côte. La barque C. P. Williams était partie de Galveston pour Matagorda avec son chargement ; la goëlette Emeline et un sloop étaient également partis avec des provisions pour le même endroit. Santa-Anna était à Valasco sous la surveillance d'une compagnie envoyée par le général Rusk. La plus grande harmonie règne parmi les volontaires et tout est tranquille.

Nous lisons dans le Courrier d'hier soir les nouvelles suivantes du Texas:

"Nous apprenons d'un passager à bord de la goel. *Good Hope*, arrivée ce matin de Galveston, en 4 jours, que le général Houston, avec une compagnie de 60 hommes, y était arrivé. Beaucoup d'habitans ont quitté l'armée et ont commencé à travailler à la terre. Santa-Anna était toujours prisonnier. Les forces texiennes étaient en bonne santé et dans de bonnes dispositions. Nous apprenons aussi que les Indiens Cadie et Whicco, au nombre de 400, avaient commis quelques hostilités contre les Texiens qui, dans une rencontre avec eux, près de Viesca, ont perdu 9 hommes.

Mr. Zavala fils et le Dr. Harrison, fils du général de ce nom, sont arrivés à bord de ce bâtiment "

La goelette américaine Watchman, avec une cargaison de provisions embarquées à Matamoros, et destinées à l'armée texienne à Copano, Texas, a été capturée par un cutter texien, à son arrivée en ce dernier port. Cette ville avant le combat de San Jacinto, était occupée par les Mexicains qui l'évacuèrent, et les Texiens en reprirent possession.

PREMIER RAPPORT

Du Président et des Directeurs de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Nashville, aux Actionnaires.

Le désir de vous soumettre un état général des affaires de la Compagnie a engagé ceux à qui on a confié la direction a anticiper l'époque fixée par la Charte.

La proposition de construire un Rail-Road de la Nouvelle-Orléans à Nashville fut d'abord soumise à nos concitoyens en novembre 1834 et reçut leurs encouragemens; le même sentiment fut manifesté par la population des pays situés entre ces deux villes, et cette route projetée fut regardée par les Etats de l'Est et de l'[redacted] lequel ils devaient [redacted] résultat devait être [redacted] omis par cette en- [redacted] n'offre une variété [redacted] climat. Sur une ligne de 200 [redacted] trouve une contrée de superbes paturages pour élever le bétail, immédiatement après et pendant la même distance le pays offre les plus grandes ressources pour la culture du coton. Un peu plus au Nord est entre dans les terres élevées qui longent le fleuve Tennessee et que l'on suppose abonder en mines de charbon et de fer; le climat y est si différent que l'on y trouve la pomme et la cerise dans leur perfection. Les avantages que donnerait à cette immense étendue de pays la construction d'un Rail Road communiquant directement avec un port de mer, ne peuvent être trop hautement appréciés. Cependant l'extension de cette route aux Etats Occidentaux de l'Union promet un commerce plus vaste encore et une ample moisson aux actionnaires. Lorsque ce grand ouvrage sera complété le nombre des passagers sur cette route excèdera ceux de tout autre, et on saura l'apprécier comme un bien de plus qui resserrera l'Union.

Une contribution prélevée parmi nos concitoyens a défrayé les dépenses de la levée des plans. L'Etat de la Louisiane accorda à la Compagnie un acte d'incorporation, mais lui refusa la somme de $5000 pour aider à la levée des plans,malgré l'offre qui fut faite d'en donner une copie: la corporation de la Nouvelle-Orléans accueillit favorablement la même demande et la somme fut accordée à l'unanimité.

Les commissaires ordinaires la Charte nommèrent sans perdre de temps un agent pour ouvrir des livres de souscription sur différens points des Etats du Mississipi, Alabama et Tennessee; 34,062 actions nombre qui excèdait celui qui était nécessaire pour organiser la direction, ayant été souscrites les livres furent fermés. Les directeurs de la Compagnie entrèrent en fonction avec la connaissance de la grandeur de l'entreprise et des difficultés qu'elle devait rencontrer. Un examen attentif du sujet leur rendit la confiance et ils comptèrent sur la co-opération de tous ceux qui pouvaient en apprécier les avantages.

Lorsque le premier relevé du terrain fut achevé l'ingénieur en chef de la Compagnie fut envoyé en Angleterre pour profiter des améliorations dans la construction des Rail-Roads et des machines dont on y fait usage; il était aussi chargé de s'assurer de l'exécution d'un contrat pour la livraison de coulisses, passé avec MM. Ganahl & Co, de cette ville.

La Direction exposa aux citoyens du Mississipi, de l'Alabama et du Tennessee quelle était la part respective du Rail-Road projeté et sollicita leur co-opération.

Une pétition fut présentée au Congrès des Etats-Unis pour en obtenir une concession de terre en même temps que lui fut soumise une proposition pour le transport de la malle lorsque la route serait achevée. Les Etats d'Alabama et de Tennessee animés de cet esprit qui distingue le commerce actuel, devinrent partis intéressés à ce grand ouvrage, en lui accordant des actes d'incorporation; le Tennessee même autorisa une souscription au capital. D'après l'action favorable de ces deux Etats il y avait tout lieu de croire que le Mississipi embrasserait la même politique. Cependant lorsque la demande, basée sur les mêmes principes d'équité, fut présentée à la Législature, il y fut répondu par une proposition d'incorporation, mais, grévée de tant de restriction qu'elle équivalait à un refus absolu.

Le rapport ci-joint de l'agent de la Compagnie expose en détail les circonstances qui ont suspendu toute action définitive sur ce sujet.

En soumettant leur acte d'incorporation à la sanction de l'Etat du Mississipi, la Compagnie ne supposait pas qu'elle formât une demande qu'il n'était pas de l'intérêt de ses citoyens d'accorder.

Les calculs sur les succès de l'entreprise ont été basés sur la route la plus favorable d'après la nature du sol.La justice due aux actionnaires ne permettra jamais aux directeurs de tenter ce que la nature du pays défend. Quand les citoyens du Mississipi auront soumis le projet à un examen plus attentif la direction ne doute pas qu'ils ne s'empressent d'y donner leur coopération.

Le besoin de la sanction du Mississipi nécessita d'obtenir de la Législature de cet Etat le rapport de cette clause qui déclarait la Charte nulle si elle n'était approuvée par le Mississipi. Un appel fait à la même assemblée pour obtenir l'assistance de l'Etat par souscription ou par emprunt fut repoussé par quelques uns des membres dont les commettans sont le plus vivement intéressés au succès de la Compagnie. Tandis que les Etats de New-York, Pennsylvanie, Maryland et Virginie allouent des millions à des canaux et des Rail-Roads qui doivent détourner une partie de notre commerce, l'Etat de la Louisiane refusa d'allouer une piastre au Rail-Road de la Nouvelle-Orléans et de Nashville et alla même jusqu'à limiter l'existence de sa Charte à l'année 1838, si la sanction de l'Etat du Mississipi ne pouvait être obtenu avant cette époque.

La levée des plans du pays entre la Nouvelle-Orléans et Nashville fut achevée en septembre dernier, l'attente d'un résultat favorable fut réalisé et au-delà. L'ingénieur dans son rapport démontra que le pays entre cette ville et le fleuve Tennessee pourra être gradué, à peu de frais sur une échelle de vingt pieds au mille, avec un rayon de courbe de 10,000 pieds et de ce fleuve au point de destination. On peut faire une route presqu'aussi favorable, mais avec de plus fortes dépenses.

En janvier dernier la ville de la Nouvelle-Orléans souscrivit aux 5000 actions que lui réservait la charte et les paya par les émissions de bons portant intérêt de cinq pour cent par an. Un arrangement mutuellement avantageux fut conclu avec la banque de l'Union de la Louisiane, ce qui a mis la compagnie à même de pousser ses travaux avec énergie et de faire négocier les bons de la ville.

La direction, convaincue que l'Etat de Mississipi ne persisterait pas à restreindre le passage de la route à des localités rendues impraticables par la nature du sol, se décida à faire construire la route jusqu'à la frontière de l'Etat.

Déjà plus des deux tiers de cette distance ont été préparés pour les entrepreneurs, et les ingénieurs s'occupent dans ce moment de reconnaître la location définitive de la portion qui reste et qui pourra être achevée le premier août prochain.

La ligne du rail-road entre cette ville et le lac a été inspectée et défrichée. La construction sur pilotis entre la ville et le nouveau canal avancent rapidement.

On construit aussi les machines nécessaires pour le pilotis entre le canal et le lac et entre le lac et les bois de pins.

Plus de quatre milles de la route ont été gradués dont trois et demi traversent la prairie. Un seul coup d'œil jeté sur ces terrassemens, suffira pour faire évanouir toutes les craintes sur la solidité de la fondation.

Le contrat passé avec Mrs. Ganahl & Co. pour la livraison du fer n'ayant pas été exécuté par leur correspondant en Europe ; une action a été intentée pour recouvrer les dommages éprouvés par la compagnie. La présence de l'ingénieur en Angleterre le mit à même de passer un contrat pour 1200 tonneaux de fer ou 16 milles de route. livrables dans le cours du mois de mai 1836 ; on attend journellement la première cargaison.

En conséquence du délai éprouvé pour se procurer des machines, il a paru sage d'en commander deux en Angleterre et deux dans les Etats de l'Atlantique, un certain nombre de chars ont aussi été commandés.

La grande économie dans le transport du frêt sur une longue route qui résulte de l'emploi de machines d'une grande force a engagé la direction à céder aux avis de l'ingénieur en chef à augmenter l'espace entre les coulisses et à adopter une couhsse plus dispendieuse que celle dont on se sert ordinairement sur bois. L'attention de l'ingénieur a été particulièrement appelée sur ces points importans pendant son séjour en Angleterre et il s'est convaincu des grands avantages qui doivent résulter de cette amélioration. Cette opinion est aussi celle des ingénieurs les plus éminents du jour. D'après ces faits la direction n'hésita pas à autoriser une largeur de route de cinq pieds six pouces, entre les coulisses et l'emploi de coulisses de 3 pouces de large sur 1 5-8 pouce, d'épaisseur. Ce changement augmentera les dépenses de l'ouvrage mais on y trouvera une grande économie dans le transport et les réparations.

La prolongation de la rue du Canal au lac, a été choisie pour entrée principale du raid-road dans la ville ; il eût été difficile de trouver une rue mieux adaptée au projet, elle court en ligne droite pendant une distance de 8 milles à partir du fleuve.

La Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans fit connaître de bonne heure la détermination de résister au passage du rail-road sur le Canal. Cette compagnie a creusé son canal au travers de la route qui existait depuis la première colonization, elle se refuse maintenant à laisser passer une route. Le motif qu'elle avance, n'est pas que le passage du rail-road sera un obstacle à la libre navigation du Canal, mais qu'elle retirera un grand bénéfice de la seule entrée située au dessus du Canal. Le droit de la Compagnie du rail-road de traverser le Canal est aussi clair que l'opposition de cette institution est déraisonnable.

La facilité avec laquelle des branches du rail-road peuvent arriver dans chaque partie de la ville, engagea la direction dans un esprit de conciliation à faire l'offre d'une branche au dessus du canal, mais la seule réponse de la Compagnie de Canal et de Banque fut que des instructions avaient été données à leur avocat de poursuivre cette affaire. Ce ne fut que dans le mois d'avril dernier, que la compagnie put commencer ses travaux ; la demande générale pour des travailleurs aux nombreux ouvrages d'améliorations intérieures empêcha que rien d'important fut entrepris. Des arrangemens seront bientôt effectués pour placer un nombre suffisant d'ouvriers sur la route, dans les premiers jours de l'automne prochain. Cependant on continuera activement la construction sur pilotis.

Afin de remédier à l'absence des travailleurs pendant l'été, la direction jugea convenable d'acheter un certain nombre d'esclaves.

La grande mortalité qui a moissonné les ouvriers travaillant au canal, a encore augmenté la difficulté de se procurer des travailleurs pour la route. Ce sentiment de crainte cessera quand on saura que sur 60 hommes qui ont travaillé pendant les quatre derniers mois à cette portion de la route qui traverse la prairie, deux seulement sont tombés malades, et ni l'un ni l'autre n'est mort.

Telle est la situation de cet ouvrage important au succès duquel s'intéressent la plus grande partie des citoyens de quatre Etats, et tout véritable ami de l'Union. La souscription au capital se monte à 34,062 actions dont les fonds peuvent entrer en caisse aussitôt que l'Etat de Mississippi aura incorperé la compagnie.

Si l'on résume cet état des affaires de la compagnie, on y puise des encouragemens à persévérer. Ce serait commettre une injustice envers les citoyens du Mississippi, que de croire qu'ils ont l'intention de refuser une communication par terre, entre la Louisiane et les Etats de l'Ouest.

Nous pouvons compter avec une égale confiance sur l'Etat de la Louisiane.

Le principe de la conservation personnelle est trop actif pour que cet Etat tarde plus longtemps à obéir à son impulsion.

En vertu du même principe on peut attendre des secours du gouvernement général, qui a déjà dicté la nécessité du transport de la malle sur des rail-roads. Il y a longtemps que l'opinion de nos concitoyens est arrêtée sur ce sujet.

En consultant le rapport présenté par le secrétaire actuel de la guerre, on voit que les rail-roads seront par la suite un moyen de défense pour le pays, et cet habile politique a voulu citer l'ouvrage qu'entreprend la compagnie lorsqu'il a écrit que " Nashville peut secourir la Nlle. Orléans " en soixante heures

On commence à se pénétrer de cette vérité, que les rail-roads, sont des entreprises lucratives pour les capitalistes qui deviennent actionnaires et les agriculteurs. La simple proposition d'exécuter l'ouvrage commencé par la compagnie a donné aux terres traversées par le rail-raod une augmentation de valeur qui surpasse déjà les dépenses présumées de l'entreprise. On peut dire avec une égale vérité, que par la construction de ce rail-road, les habitans de cette ville feront sur les denrées seules que l'on porte au marché, une économie dont le chiffre égalera l'intérêt de la somme que pourra coûter ce grand ouvrage. Tels sont les faits qui doivent changer la politique des autorités de cet Etat ; la direction est convaincue que ce changement approche.

Par ordre de la Direction,
M. W. HOFFMAN, Prést.
Nouvelle Orléans, 7 juin 1836.

—La *Gazette de Java* du 30 décembre, porte que le 1er. novembre un tremblement de terre a exercé d'affreux ravages aux îles Moluques. Cette catastrophe paraît avoir été produite par une éruption du volcan de Banda A Amboine, 53 personnes ont perdu la vie sous les décombres d'une des casernes du fort de Victoria, et 68 personnes ont été blessées. Tous les bâtimens ont été fortement ébranlés et lézardés; le camp des chinois est détruit pour la plus grande partie; la nouvelle jetée de mer a été mise en pièces ; enfin les tremblemens de terre de 1781 et de 1830 n'auraient rien été en comparaison de ce nouveau désastre, qui a occasioné, d'après un premier aperçu, pour plus de 300,000 florins de dommages. On attend avec anxiété des nouvelles des autres villes.

—La salle de l'Odéon va être concédée à M. Bronsais, pour faire son cours de phrénologie, qui a attiré à la faculté une telle affluence, que c'était une émeute véritable.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 juin 1836.

Mon cher Monsieur,

Permettez-moi de vous témoigner mes sincères remercimens pour les efforts prompts et effectifs que vous avez faits en préservant ma propriété de l'élément dévastateur, durant mon absence. Veuillez accepter, Monsieur, comme une faible marque de ma reconnaissance, la somme ci incluse de cent piastres, que vous appropriserez à la réparation de votre pompe ou à tout autre objet que vous jugerez convenable. Vous m'obligerez en témoignant mes remercimens aux personnes obligeantes et dignes qui se trouvaient sous vos ordres dans cette occasion.

Je suis respectueusement, &c.
JOHN F. MILLER.

M. Vaurigaud.

Monsieur,

Je me joins au desir de mes employés pour vous remercier sincèrement de la donation généreuse que vous destinez à l'amélioration de ma pompe, ainsi que de vos remercimens que nous apprécions.

Au nom de tous les employés de la fonderie de la Nouvelle Orléans.
F. VAURIGAUD.

Mr. J. F. Miller.

PARIS, 2 mai.

—On a joué hier au Théâtre-Français une tragédie en un acte et en vers, de M. Casimir Delavigne. Cette pièce a obtenu un grand succès. M. Delavigne a mis en opposition le fanatisme catholique aux prises avec la conviction protestante. L'exposition d'un semblable contraste sur la scène française était déjà une grande hardiesse dramatique, et il fallait tout le talent et toutes les précautions de la versification de M. Delavigne pour faire pardonner à l'ouvrage ce qu'il pouvait avoir de blessant pour tant de croyances religieuses. Le nom de l'auteur est pour beaucoup dans l'accueil bien veillant que l'ouvrage a reçu de cette partie susceptible de ses nombreux auditeurs. On craint peu en effet de se montrer trop révolutionnaire en politique, trop réformiste en fait de matière religieuse, à la suite de l'auteur de la Parisienne et du bibliothécaire du roi des français. La versification de cette tragédie, dont le titre est ; "Une famille sous Luther," est pompeuse et brillante, comme on doit l'attendre de l'auteur du Paria et des Messéniennes.

Un journal donne, sur la statistique de la chambre des députés, des renseignemens assez curieux. En voici le résumé succinct :

Sur 459 membres, il en manque rarement moins de 80 et souvent plus de 200. On compte dans la chambre, aujourd'hui, sept fractions principales : l'extrême gauche, le tiers-parti, les ministériels purs, les doctrinaires, les légitimistes et les membres flottans Sur 380 membres présens, nombre des députés siégeant lors des délibérations importantes, l'extrême gauche en compte 25 ; la gauche 80; les doctrinaires, autant ; les ministériels, 84 ; le tiers parti, 60 ; les légitimistes, 18 ; tota, 347 Les 33 voix de surplus, pour arriver à 380, appartiennent aux membres flottans.

Si on laisse de côté les deux petits groupes extrême gauche et légitimiste, et les membres flottans, on trouve que la chambre appartient aux quatre grandes fractions, gauche, ministériels, doctrinaires et tiers-parti. De ces fractions, à-peu-près égales, aucune n'a la majorité, et il ne suffit pas d'en réunir deux pour obtenir cette majorité ; il en faut trois.

—Le rédacteur des feuilletons dramatiques, dans le *Courrier Français*, avait, par mégarde, avancé que le descendant d'une maison princière avait dérogé jusqu'à descendre au rôle de figurant de l'Ambigu-Comique. Une lettre signée Florestan Grimaldi de Monaco est venue apprendre à l'univers étonné que le noble rejeton des princes de Monaco était artiste dramatique et non figurant. A cela le spirituel rédacteur répond :

"Quand la *rampe* est si près, l'égalité commence."

Il aurait pu ajouter que Chollet et Frédérick Lemaître ont commencé leur carrière dramatique, l'un dans les chœurs des Italieus, l'autre chez Mme. Saqui ; il est vrai qu'ils ne sont princes que pour nous amuser.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 Juin 1836.

COTON.

450 balles	Mississipi		[prix inconnus]
58 do	do		
16 do	do		
94 do	do		15¾
9 do	Louisiane,		15
400 do	Alabama,		13½
131 do	do		14½
16 do	do		13½
128 do	do		[prix inconnus.]
1302			

Prix Courant du Coton et des Produits.

21 JUIN 1836.

COTON	Choix	19 à 20
	Bon 1re. qualité	18 à 18½
	Dito 2de. dito	16½ à 17
	Moyen	15 à 16½
	Ordinaire	12½ à 14
SUCRE	Nlle.-Orléans	11 à 12
	Blanc de Cube	14½ à 15
	Brud....dito	10½ à 11
MELASSE		38 à 40½
TABAC	1re qualité	7 à 00
	2de. qualité	6 à 00
	Croisé	5 à 00
	Cube	26 à 00
FARINE		96 à 6 25
PORC	Clair	24
	Mess	21 à 21½
	Prime	16½ à 17
	Plât-Côté	7 à 7½
JAMBON	Fumé	10 à 13
	Côtés	10 à 10½
	Epaules	7 à 7½
	Plât-Côtés	8 à 10
BŒUF	Mess	913
	Prime	10 à 14
GRAISSE		9 à 13½
MAIS		50 à 56
WHISKEY		31 à 34
TOILE	D'emballage	30 à 31
CORDE	D'emballage	13 à 14
PLOMB		6

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés,

Navire Cincinnati, Barstow, N York, C Adams jr
Brick Asia, Hawthorn, N York, S & J P Whitney.
Brick Caroline, Boman, Cowes, A Lanfear.
Galiotte Angel, Leidsdorff, Havane,
Championier & Giraud,
Sloop Huntsman, Hernandez, Pensacole, capitaine.

Arrivés.

Bateau de remorque Hudson, Howrin, des passes, a amené dans le port le navire paquebot Orleans, la barque Lavinia. les bricks Eveline, Good Hope et la goëlette Orient.

Navire paquebot Orleans, Sears, de New York,
Barque Lavinia. Jones, de Liverpool,
Brick Eveline, Jackson, de Tabasco,
Brick Good Hope, Sewyer, de Galveston Bay.
Goël Orient, Hawkins, de Tampa Bay.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Conseil de la 3e Municipalité.—Séance du 15 juin 1836

Résolu que le village situé sur la rive droite du bayou St. Jean et connu sous le nom de village des pêcheurs, ainsi que celui de Milnebourg soient et demeurent incorporés et jouiront à l'avenir des mêmes droits et privilèges et seront sujets aux mêmes charges que les parties incorporées.

Il est de plus résolu qu'un piquet de cinq hommes de garde sous le commandement d'un sergent et d'un caporal soient et demeurent stationnés à Milnebourg pour la police de ces deux villages.

(Signé) L. U. GAIENNIE, recorder.
Approuvé le 20 juin 1836,
(Signé) D. PRIEUR, maire,
Pour copie conforme,
THEARD, jr secrétaire.

COMPAGNIE du Chemin-à-Coulisses d'Atchafalaya—Le versement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera due et payable, samedi le 2 juillet prochain, à la maison de Banque, No. 39, rue du Camp.
R. G. DIXON, caissier.

Extrait de la Charte—
Dixième réglement fondamental—15me section.
Si aucun actionnaire manque de faire aucun de ses paiemens, du montant de la somme de vingt-cinq piastres sur chaque action, lorsque cette somme sera due, cet actionnaire ne peut faire valoir la somme ou sommes ci-devant payées sur action y souscrit.
22 juin

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nlle. Orléans, le 21 juin

ON PREVIENT toutes les personnes qui ont du bois de charpente, ou toute autre espèce de matériaux au Basin Carrondelet, d'avoir à les faire enlever d'ici à une semaine ; à défaut de quoi ces articles seront saisis pour paiement de wharfage et de l'amende encourue, conformément aux règlemens de la Compagnie.
EVARISTE WILTZ,
22 juin— Capitaine de Port.

CHAPEAUX en soie à la mode—Quelques caisses chapeaux satinés supérieurs, assortis de la dernière mode, reçus dernièrement et à vendre à des termes avantageux par COIT & Co,
22 juin rue de la Douane, n. 20.

CASQUETTES d'été pour jeunes gens—Quelques caisses assorties à vendre par
COIT & Co.
22 juin rue de la Douane, n. 20.

COLS d'été—Un assortiment de noir et de couleurs choisis en soie et autre genre à vendre par
COIT & Co.,
22 juin rue de la Douane, n. 20.

BEURRE & Fromage—310 barrillets beurre de Goshen; 50 caisses fromage, débarquant du navire Orléans et à vendre par
ROBERT H. WHITE.
22 juin rue des Magasins, n. 25.

CIGARRES—100 milliers débarquant et à vendre par ROBERT H. WHITE.
22 juin rue des Magasins, n. 25

GROSEILLES de Nantes—15 barrillets débarquant et à vendre par
ROBERT H. WHITE,
22 juin rue des Magasins, n. 25.

Louis B. Macarty contre A. A. Suarez.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 5 juillet prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans la rue du Quartier, entre les rues Bourbon et Royale, mesurant, mesure française, trente pieds de face à la rue du Quartier sur une profondeur de soixante et quinze pieds.

Conditions: comptant, $950 avec les intérêts à dix pour cent par an du 15 mai 1836, et les frais de procédures, et la balance payable le 15 mai 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
22 juin FRED. BUISSON, shérif.

STEPHEN H. BARDASCH, de Pologne, Docteur en médecine et chirurgie, venant s'établir à la Nouvelle Orléans, offre ses services au public. Son cabinet de consultations sera ouvert depuis midi jusqu'à trois heures, à son domicile, rue Royale, No. 166. 9 juin—15

CANDIDATS.

Mr. A. Rousseau sera soutenu comme candidat en remplacement de Mr. P. Guesnon, pour la place d'Alderman du 2nd district de la 3me Municipalité, par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Vous êtes prié d'annoncer que M. J. C. Garrett est candidat pour la place d'alderman du 3me. district de la première municipalité, en remplacement du Dr. THOMAS et qu'il sera soutenu par un grand nombre de (21 juin) VOTANS.

Veuillez annoncer que M. GASTON BRUSLE sera soutenu comme alderman du 3e. district de la première municipalité, en remplacement du Dr. THOMAS, démissionnaire.

Un grand nombre de votans dudit district.

Les personnes dont les noms suivent seront soutenues comme Représentants à la Législature d'Etat par une très grande majorité des votants de la troisième municipalité.

A. W. Pichot, A. Grailhe,
John Culbertson, J. P. Fréret,
Le. Duvignaud, J. Kilshaw, Jr.
W. C. C. Claiborne.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES REVOILE est candidat à l'élection des Représentans pour la Législature, et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

M. EDMOND SONIAT, sera soutenu par un grand nombre de votans à la prochaine élection, pour représenter la paroisse Jefferson, à la législature d'état.
17 juin PLUSIEURS ELECTEURS.

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection de représentans à la Législature de l'Etat de la Louisiane par un grand nombre d'électeurs.

J. R. Grymes, E. J Forstall,
W. A Pichot, C. G De Armas.
E. A. Canon, F. de Armas
Grailhe.

M. E. MONTEGUT sera soutenu à l'élection prochaine de Représentans à la Législature par un
GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

M. L'Editeur,

Veuillez annoncer que des centaines de votans soutiendront, ainsi que nous, M. D. AUGUSTIN, à la prochaine élection de Représentans.
PLUSIEURS LOUISIANAIS

M. W. C. C. CLAIBORNE sera soutenu à la prochaine élection des Représentans à la Législature.
VOX POPULI.

L'honorable CHARLES DERBIGNY, sera soutenu comme Sénateur de la paroisse de Jefferson, à la prochaine Législature de cet Etat.

Un grand nombre de Votans.

Mr. JAMES McKINNEY, sera soutenu comme Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine Législature de cet Etat.

Un grand nombre de Votans.

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer que M. SOLOMON HIGH sera soutenu à la prochaine élection des représentans à la législature d'état par
DES CENTAINES DE VOTANS.
15 juin—18

(Communiqué.)

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection de représentans à la Législature de l'Etat de la Louisiane par un
GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

John R. Grymes, B. Marigny.
C G De Armas, E. J. Forstall,
Louis Allard, C. Daunoy.
E. A. Canon.

Communiqué.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. HUGUES PEDESCLAUX sera soutenu à la prochaine élection de représentans, par un grand nombre de

Votans de la 3me. Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. JOHN CULBERTSON, est candidat pour représenter la paroisse d'Orléans à la prochaine législature, et qu'il soutiendra les principes et non les hommes.

(Communiqué.)

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. A. GRAILHE est candidat pour la place de représentant à la législature prochaine et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

A M. l'Editeur de l'Abeille,

Veuillez annoncer M. ALFRED DUCROS comme candidat à la prochaine élection des Représentans de la législature de cet état.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.
13 juin

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection de la Législature de l'Etat, par un grand nombre de Votans :

William C. C. Claiborne, B. Marigny.
E. A. Canon, J. R. Grymes,
H. Pédesclaux, Charles Daunoy.
Alfred Ducros.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. JOHN SLIDELL, est candidat pour représenter la paroisse d'Orléans, à la prochaine Législature. 10 juin

BANQUE DE CARROLLTON—Les résolutions suivantes ont été adoptées par le bureau de direction de cette institution, à leur séance de mardi le 21 courant.

Vu que c'est l'opinion de l'avocat général de la Louisiane que les premiers souscripteurs de la Compagnie du chemin à coulisse de la Nouvelle Orléans et Carrollton ont, par la 18e section de la charte de mars 1835, droit au dividende de la banque sur le montant total de leur fonds audessus de l'intérêt au taux de 5 pour cent qui leur a été payé jusqu'au premier décembre dernier, au même taux que les nouveaux souscripteurs.

Résolu qu'une piastre et quarante et un cents leur soient payés, étant la balance due sur le premier dividende, déclaré le 30 d'avril 1835.

Avis est par le présent donné que cette somme sera payée sur demande faite à la banque. Par ordre,
22 juin JOHN NICHOLSON, caissier.

JAMBONS, GRAISSE & WHISKEY—88 boucauts jambons consistant en 30 boucauts porc fumé; 31 do plats-côtés; 26 do d'épaules, 14 barils graisse de cargaison; 9 barils porc mess; 37 do prime; 9 demi do mess; 76 barils whiskey rectifié, en débarquement d'un chalan. et à vendre par
22 juin G DORSEY, 38 Nouvelle Levée.

WHISKEY ordinaire—100 barils en débarquement d'un chalan, à vendre par
22 juin G DORSEY, 38 Nouvelle Levée.

AVIS aux steamers—50,000 briques à feu de Pensacole et une grande quantité de bois de pin, de la meilleure qualité, à vendre par
22 juin W E & R MURPHY. 132, rue du Bassin

SI M. John Mayer, natif d'Angleterre, se trouve dans cette ville, il est prié de s'adresser au magasin situé à l'encoignure Toulouse et Vieille Levée, où on lui apprendra une nouvelle intéressante.
22 juin—3 ISAAC HART.

M. LE Dr. RIVEZ, qui depuis longtemps s'occupe spécialement des différentes maladies de pieds, tels que cors, oignons, &c. a l'honneur d'informer les habitans de cette ville, qu'il vient de s'y fixer, rue d'Orléans, no 91. Il annonce également qu'il a apporté de Paris, le dépôt du Topique Coponstique seul médicament qui par quelques applications succesives sur les cors, durillons, &c. mis à nu. réussisse à opérer une guérison complète et sans douleur.

On trouvera aussi chez lui, en dépôt, la poudre 'dentrifice de Charard. 22 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Mardi 21 juin 1836—Cour de district du 1er district judiciaire. By. Chauvin Delery contre ses créanciers. Sur motion de M. A. Grailhe, avocat du syndic des créanciers du dit insolvable, et sur l'enrégistrement d'un tableau de répartition supplémentaire et définitif, il est ordonné par la cour, que les dits créanciers, aient à déduire les raisons dans dix jours de la publication des présentes, pour lesquelles le susdit tableau de répartition ne serait point homologué et le syndic déchargé de ses fonctions. Extrait des minutes,
(Signé), H. FARRIE,
22 juin—3 Dép. Greffier

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. PARTI MARRON de chez le soussigné. le 14 du courant, le nègre nommé ELLIS, âgé d'environ 35 ans, n'ayant aucune marque visible, portant d'épais favoris ; de la taille de 5 pieds 8 pouces, environ ; ne parlant que l'anglais. Lorsqu'il est parti il portait sur lui une levite de drap bleu et un chapeau blanc; il est bien connu dans la ville ayant été employé aux nouvelles bâtisses et aux presses à coton.—Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas employer à leur bord le dit negre.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera le dit nègre à la geole, ou le conduira à son maître, le soussigné
P. SHEILS,
22 juin No. 221, rue des Magasins.

CONDUIT à l'écurie de Mme. Ve. Millet, rue St Louis et Bourbon, par les gardes-de-ville, le 9 juin, un gros cheval bai, du blanc au front, bai, vieux et malade, sans autres marques apparantes.

Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au 1er. juillet prochain et les frais payés, il sera vendu le 1er. juillet, par P. A. Guillotte, ce jour. 22 juin

CHEVAL EPAVE—Il a été conduit, chez le syndic de la 3me Municipalité, chemin du Bayou, un cheval bai avec une petite étoile au front, une marque espagnole à la cuisse gauche. Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au 6 de juillet, on paiera les frais, il sera vendu conformément à la loi,ce jour là, à 4 heures P. M.
AUGUSTE BRUGIER—syndic.
22 juin—3f,3ps

VENTE PAR LE SHERIFF.

Les héritiers d'Elkins et Samuel Kohn vs. David Dally.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le vingt-deux du mois prochain 1836, à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, à midi, la propriété ci-après décrite, appartenant au défendeur, saisie par moi dans l'affaire ci-dessus, savoir :

Un lot de terre situé dans la paroisse de Jefferson, en la ville de Lafayette, mesurant cinquante pieds de face à la rue Ste. Marie, et cent-vingt pieds un pouce, sur la rue St. Amand, désigné par le No. 1, dans l'îlet No. 8, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville de la Nlle. Orléans, en date du 23 Mai, 1829, et déposé en l'office de Théodore Seghers, notaire public, pour la dite ville, par acte daté le neuf de juin de la même année, la dite propriété doit être vendue de la manière suivante, savoir :

Cent trente quatre piastres et cinquante cents avec intérêt sur quarante quatre piastres depuis le 22 Mai 1835, sur quarante quatre piastres depuis le 19 Novembre 1834, et quarante quatre piastres depuis le 19 Novembre 1835, le tout jusqu'à parfait paiment, ainsi que les frais payables comptant,et la balance payable de la manière suivante, savoir :

Quarante quatre piastres le 19 Mai 1836, quarante quatre piastres le 19 Novembre 1836, et seize cent quarante quatre piastres le 19 Novembre 1837, et la balance comptant.
JQUES. CHARBONNET, jr., Sheriff.
Paroisse de Jefferson, le 17 Mai, 1836. 18 mai

50 Caisses Sucre blanc de la Havane, en débarquement et à vendre par
VILLATTE & TOLEDANO,
18 juin No. 22, Vieille-Levée.

Délibérations des Commissaires de la caisse d'amortissement générale.

Séance du 16 mars 1836.

Résolu que, l'ordonnance du Conseil-de-Ville de la Nouvelle-Orléans, accordant vingt ans de crédit pour les 2-3èmes du produit de la vente des terrains sur le devant de la ville, sera publiée dans deux des papiers publics de cette ville, en français et en anglais, et que le Maire, comme Président des Commissaires de la caisse d'amortissement générale, donne en même temps avis que, quiconque ne se présentera pas en temps et lieux et qui n'aura pas réglé, conformement aux conditions stipulées dans la dite ordonnance, avant le premier juillet, sera considéré comme ayant renoncé aux privilèges qui lui sont accordés, et sera tenu de payer ses obligations, comptant, à leur échéance.

Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans.

Séance du 9 avril 1836.

Résolu que les acquéreurs et propriétaires des lots de terre situés en face de la ville entre les rues du Canal et de l'Esplanade et qui ont été vendus le 23 janvier 1834, par ordre de la Cour de District des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, auront le privilége de retirer les billets qu'ils ont souscrit pour le paiement des dits lots de terre, et de substituer à leur lieu et place des bons ou obligations en faveur des Commissaires de la caisse d'amortissement de la ville de la Nouvelle-Orléans, crée par un acte de la Législature approuvé le 8 mars 1836, les dits bons ou obligations seront payables dans vingt ans après les échéances respectives de chacun des dits billets portant un intérêt à raison de 6 1-2 pour cent par an, payables par semestre, et garanti par hypothèques spéciales sur les dits lots de terres et les améliorations qui y sont ou qui pourront y être faites.

Il est de plus resolu, que tous ceux qui désireront se prévaloir du privilège de substituer leurs bons ou obligations comme il est dit ci-dessus devront en donner avis par écrit au maire; et le dit privilège leur est accordé jusqu'au 1er. juillet 1836; et ils devront expressément renoncer à tout droit de renvoyer ou remettre le paiement d'aucun des dits bons ou obligations pour cause de défauts de titres à moins qu'il n'y ait éviction de la propriété par eux acquise en vertu d'un jugement rendu par une Cour compétente, en dernier ressort.

Il est de plus résolu, que tous ceux qui sont propriétaires de lots vacants et qui voudront se conformer aux dispositions ci-dessus mentionnées, devront, avant de fournir leurs bons ou obligations donner au maire une garantie suffisante, que des édifices seront construits sur les dits lots de terre, et ce dans l'espace d'une année de la date des dits bons.

Il est de plus résolu, qu'il sera du devoir des divers propriétaires qui se seront conformés aux résolutions qui précèdent, de faire assurer les établissemens qu'ils y auront fait ériger et de transférer les polices d'assurances aux commissaires de la caisse d'amortissement entre les mains desquels elles devront être déposées.

Il est de plus résolu que les premières et secondes échéances des susdites propriétés seront payées aux commissaires de la caisse d'amortissement, et les 2-5èmes restans devront rester affectés comme il est dit ci-dessus; sur les propriétés moyennant un intérêt de 6 1-2 pour cent par an payable d'avance et semi-annuellement pendant l'espace de vingt ans à l'option des propriétaires susdits.
(Signé) J. CULBERTSON, Recorder.

Séance de samedi 16 avril 1836.

Résolu que nonobstant le veto du maire le Conseil de Ville persiste dans la résolution du 9 du courant fixant le mode de paiement des lots de terre vendus en 1831 par mode de la Cour de District des Etats-Unis.
(Signé) J. CULBERTSON, Recorder.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

En vertu des résolutions qui précèdent, avis est par le présent donné, aux acquéreurs des terrains mentionnés dans les dites résolutions, qu'à défaut par eux, de se conformer aux formalités requises par les dites résolutions avant le 1er. juillet prochain, ils seront considérés comme ayant renoncé aux privilèges qui leur sont accordés par les dites résolutions, et qu'ils seront tenus de payer comptant leurs obligations à leurs échéances.
20 juin 1836. D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS,

Conformément à une résolution du Conseil de la 3e. Municipalité, avis est donné que vendredi, 1er. juillet prochain, il sera procédé à l'élection d'un alderman dans le second district de ladite municipalité, en remplacement de M. P. Guesnon, démissionnaire. Cette élection aura lieu à Franklin-Hall, encoignure des rues de la Levée et des Champs Elysées, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. Sont nommés juges-inspecteurs MM. Paulin Blanc et F. Sauton, et greffier, M. Bainville St. Amand.
21 juin D. PRIEUR, maire

MAIRIE de la Nouvelle-Orléans—Conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que samedi, 25 du courant il sera procédé à l'élection d'un alderman dans le 3e. district de ladite municipalité, en remplacement de M. Thomas, démissionnaire Cette élection aura lieu depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, au café de M. J. Davis, rue d'Orléans. Sont nommés juges, MM. J. B. Faget et Ory, et greffier M. Pinguet.
16 juin D. PRIEUR, maire.

VIN—400 barriques vin vieux de Marseille, marque B Aubin Bandal, à vendre par J Vatinel, maison CAZEAUX & BIJOTAT & Co. rue du Camp, No. 36. 21 juin—6

LE soussigné ayant fait sortir du bois une vache blanche avec son suivant, cou noir, marquée sur la cuisse gauche JF, et ayant deux taches noires sur le côté droit, prie le propriétaire de venir la réclamer chez lui, rue de la Commune, vis à vis du nouvel Hôpital. en payant les frais.
21 juin—3 P. HENO, Junr.

VOLTIGEURS, Attention—La compagnie se réunira jeudi soir, à sept heures et demie précises chez le lieut. Duval, rue Bourbon, no 107, en uniforme, pantalon blanc et veste bleue—briquet seulement. Par ordre,
M. ROUDEZ,
21 juin sergt. major.

CABARET A VENDRE—Situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, no. 127. On traitera à l'amiable jusqu'au 30 de ce mois, au cas contraire il sera vendu à l'encan, le dit jour, à 3 heures de l'après midi, par M. J. B. Blache
21 juin—9

COUVERTURES FRANCAISES—30 balles couvertures de 3 points, débarquant du brick Caroline et à vendre par A. QUERTIER & ALBERT
21 juin no. 26, rue St. Louis.

EAU DE VIE DE COGNAC—15 demi pipes cognac, à vendre à des prix modérés, par
VIDAL & LONGIS, 65, rue St. Louis.
En magasin 150 milliers bouchons fin de Bordeaux.
21 juin

VIN DE MEDOC—1000 caisses vin de Médoc, ayant droit au drawback, et débarquant du navire Anne Louise de Bordeaux, à vendre à des prix très modérés par A QUERTIER & ALBERT,
21 juin rue St. Louis no 26.

A VENDRE—5 ou 6 mille sangsues de Hongrie, grosses et moyennes, en gros et en détail. S'adresser rue d'Amour no 16, près l'Esplanade.
16 juin—8,2ps

CHANGEMENT DE DOMICILE—Les soussignés ont transporté leur magasin, rue St. Louis, entre Levée et Chartres, et offrent de vendre à des prix très modérés, les articles suivans:

50 barriques vin rouge Cussac Médoc,
50 do do Lamarque do.
250 do des années 1827 jusqu'à 1830,
15 barriques vin blanc Barsac,
1200 paniers d'anisette de La Morgne Besson fils
100 caisses vin rouge St. Emilion 1828 (frères
50 do do vieux St. Estèpne Médoc,
16 do de 25 bouteilles do do
100 caisses Kirshwasser de la Forêt Noire.
N. BESSON & KOKERNOT,
17 juin —d no. 14, rue St. Louis.

Banque du Kentucky.

LES actionnaires de cette banque sont notifiés par les présentes que le huitième paiement de dix piastres par action est exigible et devra être payé, mardi, 5 juillet prochain dans les bureaux de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.
ED. DUPLESSIS,
13 juin—19 caissier de la Banque du Commerce,N O.

30 Piastres de Récompense—Partie marron de chez le soussigné, Paroisse St Jean Baptiste, le 29 mai dernier, le nègre ANTONY, âgé de 25 à 26 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, peau rougeâtre, parlant l'anglais et le français, ayant plusieurs dents gâtées.

GEORGE, partie le 12 juin courant, âgé de 25 à 26, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces, parlant un peu le français, grosses lèvres, et begayant en parlant. La récompense sera payée pour les deux ou $15 pour chacun d'eux, à celui qui les logera dans une des geoles de cet état.
21 juin—3 ALPHONSE PERRET et Frères.

ATLAS Historique des Etats Européens par Kruse, à vendre chez
20 juin—3 GASTON BRUSLE.

SANGSUES—En débarquement du navire Anne-Louise, de Bordeaux, plusieurs milliers de sangsues, première qualité, à vendre en gros et en détail, à des prix modérés par A. A PEYCHAUD,
20 juin rue Royale, no 123.

ON désirerait avoir des nouvelles des personnes suivantes:

1. M. Louis Ménéclier de Morochon,
2. J. B. Chaillé (tous les deux Canadiens)
3. James Byrne, tonnelier,
4. Patrick Kane,
5. Ann Barnes,
6. Eliza Maddin,
7. James Quinlan (ces cinq derniers Irlandais)

Toute personne qui pourrait fournir quelques renseignements sur l'un deux est priée de les communiquer au Rév. A. Kendelon, à l'Evêché, rue des Ursulines. 20 juin—3

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nlle. Orléans 18 juin, 1836.

LE comité chargé de publier les contrats pour la maison de banque se réunira mercredi, 22 courant pour prendre connaissance des soumissions pour la maçonne et faire son choix
18 juin J. B. PERRAULT, caissier.

CHANGE sur France, à vendre par
20 mai A. St. GEORGES

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
7 juin KOHN, DARON & Co. 28 Bienville

TRAITES sur New York, à vendre par
13 mai M. DELIZARDI & Co.

TRAITES sur Londres, Paris, New York et Philadelphie, à vendre par
1 juin M. DE LIZARDI & Co.

TRAITES sur France, à vendre par
18 mai R A LEFEBVRE,St Levée et Levée

CHANGE sur Paris, à vendre par
9 juin M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES sur la France, à vendre par
18 juin A. ST. GEORGES.

TRAITES sur Paris, à vendre par
14 juin CUCULLU, LAPEYRE & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
R. A. LEFEBVRE,
24 mai encoignure St. Louis et Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre en sommes à convenance.
Franck. 20 juin

Pour la Baie St. Louis, Passe a Christian, Biloxi, Pascagoula et Mobile.—Le bateau à vapeur LEONIDAS, partant la malle des Etats-Unis, partira du lac mercredi matin à 9 heures, immédiatement après l'arrivée du char. Pour fret ou passage s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
21 juin 28 et 29. Vieille Levée

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swiler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à (21 juin) JOHN KILSHAW. JR.

Pour Cincinnati, Louisville et les postes intermédiaires.

Le bateau à vapeur solide et fin marcheur TECHE, capitaine Dough. sera prêt à recevoir son fret lundi prochain 20 du courant et partira pour les ports ci dessus le mercredi 22 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emmenagemens, s'adresser à bord ou à
17 juin GRAY, DURRIVE & Co.

POUR TAMPICO. (Passage seulement.)

La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Fisk, ayant sa cargaison engagée, partira le 27 courant. S'adresser au capitaine à bord ou à
JOHN CROSBY,
22 juin—7t rue du Camp, n. 38.

POUR LA HAVANE—La goëlette espagnole BELLA YNES, ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin rue Toulouse, no 27.

POUR MATAMOROS—La goëlette américaine, fine voilière HALCYON, capit. Dickinson, partira incessamment; pour fret ou passage s'adresser à
M, S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin rue Toulouse no. 27,

POUR PHILADELPHIE—Le beau navire ELIZA & ABBY, capitaine Goodner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment.—Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 55, ou à
18 juin JAMES REED & Co.

POUR PHILADELPHIE;
Positivement le 30 de ce mois—Passage seulement,—Le navire paquebot JOHN SERGEANT, capitaine Van Dyke, partira pour la susdite destination comme il est dit ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser vis-à-vis le poteau 55 ou à JS. REED & Co.
18 juin rue Royale No. 35.

POUR LA VERA CRUZ—La goëlette mexicaine CARMEN, capitaine Sanchez, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à A. M. MIRANDA & Co.
17 juin—6 85, rue St Louis.

A LOUER OU A FRETER—La goëlette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 80 tonneaux est prête à prendre du fret Pour les conditions s'adresser à [17 juin] COIT & Co, 20 rue de la Douane.

POUR MATAMOROS—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Abzena, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à
16 juin J. PRATS & fils

POUR TAMPICO—Le brick mexicain fin voilier DELEYTE, ayant la moitié de son chargement engagée partira sous peu.—Pour fret ou passage s'adresser à
16 juin J, PRATS & fils.

POUR CAMPECHE.— La goëlette ANA MARIA, capitaine Gomez, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira samedi prochain. Pour fret de 100 barils ou passage s'adresser à bord ou à
16 juin J PRATS & fils.

POUR LA HAVANE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à (16 juin) R GRONING & Co.

POUR MATAGORDA (Texas)—Le brick neuf et doublé en cuivre EL DORADO, capitaine Welch, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
16 juin W BRYAN, 36, Vieille Levée.

POUR LE LAC SABINE—La goëlette fine voilière et doublée en cuivre VAN BUREN, capitaine Holland, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
16 juin W BRYAN. 35 Vieille Levée

A FRETER—La barque anglaise A. L. TRITON, capt. Greaves, du port de 305 tonneaux, et maintenant prête à recevoir du fret. S'adresser à
14 juin T. BARRETT & Co.

A FRETER—Le navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Rolan, du port de 379 tonneaux, et prêt à recevoir son chargement. S'adresser à
14 juin T. BARRETT & Co.

Navire Demandé—Un navire qui ne cale pas plus de 5 pieds et demi d'eau, avec son chargement à bord, pour faire un voyage au Texas. S'adresser à Wm. BRYAN,
14 juin 36, Vieille Levée.

A FRETER—Pour un port de l'île de Cube, la polacre espagnole VIZCAYNA, du port de 134 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre. Pour les conditions, s'adresser à
11 juin A. M. MIRANDA & co 85, rue St. Louis

A LOUER—Les soussignés offrent à louer à l'année, une partie de la maison qu'il occupe rue de Chartres, no 113, composé d'un premier et second étage
19 juin—4 FAU & Co.

SUCCESSION de James Madison Zacharie—Cour des Preuves—Vente par le registre des testamens—Vendredi, 8 juillet 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse, encoignure Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu James Madison Zacharie, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues du Canal et des Remparts, mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue du Canal, plus ou moins, sur 49 pieds 6 pouces, plus ou moins. de profondeur et face à la rue du Canal, avec le privilège d'une allée de trois pieds, qui se trouve derrière le dit lot, et qui ouvre sur la rue du Canal ; ensemble la maison en briques à deux étages avec mansarde qui se trouve sur le dit lot de terre, consistant en une cuisine, salle à manger et deux cabinets au rez de chaussée, deux salons au premier, deux chambres au second étage, et deux chambres à domestiques dans la mansarde, ainsi que des latrines doubles, un puits et une cuve, le tout en bon état.

Conditions de la vente : Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en termes égaux en y ajoutant l'intérêt à 6 pour cent du jour de la vente jusqu'au paiement, avec hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des. tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 juin—17

AVIS—Le soussigné prévient le public qu'il a vendu le 1er. de ce mois, à Messrs. Villate & Toledano son magasin de Groceries, et qu'il les a subrogé en tous ses droits des créances. Il profite de la même occasion pour recommander particulièrement ces messieurs à ceux qui pendant dix ans ont bien voulu lui accorder leur confiance, persuadé qu'ils trouveront dans ses successeurs les mêmes avantages qu'il leur a lui même accordé pendant le tems qu'il a été dans les affaires.
17 juin—6 F. H PETITPAIN.

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'annoncer que pendant l'absence de cette ville de M. Parmly, dentiste, il est chargé par lui, et donnera les soins de sa profession aux personnes habituées à s'adresser à M. Parmly, au domicile de ce Dr., rue du Canal entre Camp et St. Charles.

Il profite de cette occasion pour renouveller l'offre de ses services particuliers à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour tout ce qui tient à l'art du dentiste.

Sa demeure est toujours rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine no. 85, ou on le trouvera toujours disposé à exécuter les ordres qui lui seront particulièrement adressés.
20 juin—3 TUFFIER

AVIS—Les soussignés ayant fait l'acquisition du fonds du magasin de Groceries de Mr. F. H. Petitpain, ont formé ce jour une association sous la raison de Villate & Tolédano. Ils saisissent cette occasion pour prévenir leurs amis et le public que leur magasin sera toujours assorti de telle manière qu'il offrira aux acheteurs soit en gros, soit en détail, un grand avantage tant sous le rapport de la qualité des marchandises, que sous celui des prix et des termes.
E. VILLATE,
WILLIAM S TOLEDANO.
17 juin—6 rue de la Levée, no. 56.

AVIS D'ADMINISTRATEUR—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession d'Harvey Hunt sont requises de les présenter pour être soldées, dans un délai de 10 jours de cet avis, à
17 juin—5 JOHN CULBERTSON, 59 Ste Anne

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de l'Anne Louise:

2 futailles vieux cognac de 1820,
27 do 1831,
50 tierçons vinaigre,
200 paniers anisette superfine,
50 caisses fruits à l'eau de vie,
500 caisses vin rouge, Léoville, Haut Brion, St. Estèphe, St. Julien.
GUERIN & POUVERIN,
17 juin—10 enc. Dumaine et Royale.

MALLE PERDUE—Il a été enlevé, samedi passé (probablement par erreur) d'un des chars du chemin à coulisses Pontchartrain, une malle couverte d'une peau en poils gris, avec des clous en cuivre marquée sur le dessus des lettres J. P. Cette malle contient des vêtemens d'enfans. La personne en possession de laquelle elle pourrait être obligera le propriétaire en s'adressant au no 47, rue de Chartres, ou à
20 juin—3 GASQUET PARISH & Co.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Sainett,
S. W. Oakey,
James Carroll,
John Kilshaw, jr
} Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin

A VENDRE à bon marché—Un bon Cabriolet avec ses harnais. S'adresser à R. SALAUN, rue de l'Esplanade, entre Amour et St. Claude.
16 juin—6

Ventes à l'Encan.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi 25 juin 1836, à midi, à l'Arcade de Banks. 26 LOTS DE TERRE situés au faubourg Bouligny. 22 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 25 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis:

L'esclave,Cassandre, mulâtresse, âgée de 20 ans, domestique de maison, ayant un bon caractère, entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, en l'étude de W Y Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 20 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Terrains de valeur au faubourg Tremé.

IL sera vendu lundi prochain, 27 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis:

Sept terrains de valeur, situés rue des Ursulines et face à la Promenade Claiborne, dont l'ouverture doit se faire. C'est une bonne occasion pour les spéculateurs d'employer leurs capitaux dans un quartier qui augmente rapidement. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la bourse avant la vente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, en l'étude de T. Seghers, notaire public. 22 juin

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, pour cause de départ:

22 lots de terre situés dans le faubourg Dercantel, désignés par les îlets no. 41, 42, 43 et 8 bornés par les rues Avenue Monroe, Timoléon, Socrate, du Bias, Léonidas, Virginius, Bagatelle, de l'Union, Marigny et Champs Elysées; pour les dimensions, voir le plan qui se trouve déposé à la Bourse.

Trois beaux terrains bien remblayés et cultivés en jardin, avec une belle et bonne maison de 4 appartemens, galerie et cabinets, cuisine, écurie. puits, etc situés dans l'îlet no 7 du faubourg Washington, presqu'en face de la Papeterie, borné par les rues Moreau, St. Ferdinand, Promenade des Bons Enfans et de la Presse.

Trois lots de terre bien situés dans le faubourg Franklin, désignés par l'îlet no. 41, immédiatement après la propriété de M. Frédéric, bornés par les rues Girod, Marigny, St. Jean Baptiste et des Champs Elysées.

Un lot de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues d'Amour et de la Musique, faubourg Marigny.

Un terrain de valeur situé au faubourg Marigny, à un demi îlet de l'Esplanade, faisant face à la rue des Français et tout auprès de l'Hôtel de la Monnaie ; pour la dimension des différens lots de terre cidessus, voir les plans qui se trouvent déposés à la Bourse.

Conditions: Pour les 23 premiers lots de terre à 1 et 2 ans de crédit, et pour les autres dernières à 6, 12. 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs, ainsi que les frais pour la mise en possession à la charge des acquéreurs. 22 juin

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett:

Hypolite, nègre créole âgé de 17 à 18 ans, bon cocher, charretier et un peu domestique, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant Th. Seghers, not. pub. 22 juin

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu vendredi, 24 juin, à 10 heures du matin au no 75, rue Royale, une quantité de meubles de maison consistant en armoires, tables à thé, tables pour le centre d'une salle, sideboard, chaises, glaces, lampes, etc. La menuiserie est parfaitement travaillée, et a été ordonnée par MM. Meeks & fils de N York, ces meubles sont presque neufs ainsi que les lumières et les glaces. Aussi: 1 quart de barrique vin Madère. Bourgogne rouge; 1 dito blanc do; 1 do Sherry; une demi pipe Madère.

Conditions : Toutes sommes audessous de $100 comptant; audessus, à 4 mois de crédit en billets endossés. 21 juin

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu le mercredi, 29 juin, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres, le négrillon nommé Alexandre, âgé de 16 ans.

Ce nègre a été vendu par moi, par ordre et pour le compte de Wm Bland, le 19 mai dernier, à Mr Leron, mais l'acquéreur n'ayant pas rempli les conditions de la vente, ledit nègre sera vendu pour compte du dernier enchérisseur, et si quelque chose survient audit nègre avant la vente, Mr. Leron sera responsable de la dernière adjudication. Les conditions seront connues au moment de la vente. 20 juin

PAR P. A. GUILLOTTE.

Beaux Mulets du Mexique.

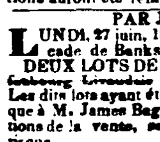

Il sera vendu, jeudi 23 du courant à 9 heures précises, à la résidence de l'encanteur susnommé, 130 mulets et quelques chevaux arrivant du Mexique (par terre) en parfait état.

Conditions: Toutes sommes audessous de $100 comptant. de $100 et audessus 90 jours en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les animaux ne seront livrés qu'après que les conditions auront été remplies. 20 juin—4

PAR JOHN M. BACH.

LUNDI, 27 juin, 1836, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks,

DEUX LOTS DE TERRE situés dans l'îlet No. 29, faubourg Lafayette, et numérotés 1 et 2 sur le plan Les dits lots ayant été adjugés par moi en vente publique à M. James Bagley, qui n'a pas rempli les conditions de la vente, seront vendus pour son compte et risque.

Conditions :—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction.—Les actes de vente seront passés par devant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs.
18 juin

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 26 mai 1836, seront vendus le jeudi, 30 de juin prochain, à midi, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les esclaves ci après nommé , appartenant en commun à Sylvanie Mallieroc. h. c. l. et à sa fille mineure Marie Rennissaire Eléonore.

La négresse nommée Marie, âgée d'environ 32 ans dans le pays, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière, domestique. pleinement garantie, avec sa fille Polymnie, griffonne, âgée de 4 ans. Conditions: moitié comptant et le reste dans 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 23 mai

Ventes par le Shérif.

Dans l'affaire de Simon Marchand contre ses créanciers.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le mercredi, 22 juin prochain, à 1 heure de relevée:

Dix certains lots de terre. Les lots no deux, trois quatre, cinq et neuf, dans l'îlet no. neuf

Les lots no un, deux, trois, quatre et cinq, dans l'îlet vingt cinq

Le lot no. deux dans l'îlet no. neuf mesure cinquante huit pieds de face à la rue neuf, sur cent quinze pieds de profondeur.

Le lot no 3 dans le même îlet mesure soixante pieds trois pouces de face à la rue Fulton, sur cent seize pds de profondeur.

Lot no. quatre, dans le même îlet, mesure quarante cinq pieds de face à la rue Fulton et quarante six pieds de face à la rue de la Levée sur cent quatre vingt treize pieds huit pouces sur la ligne qui le divise des lots no 3 et 9, sur cent quatre vingt quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot no. cinq.

Lot no. cinq, mesure quarante sept pieds trois pouces de face à la rue de la Levée et trente pieds plus ou moins de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent quatre vingt quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot no. quatre.

Le lot no neuf, dans le même îlet, mesure quarante trois pieds un pouce de face à la rue de la Levée sur une profondeur de quatre vingt sept pieds.

Les lots nos. un, deux, trois, quatre et cinq dans l'îlet 25, sont contigus et mesurent ensemble deux cent cinquante sept pieds 11 pouces de face à la neuvième rue cent cinquante un pieds neuf pouces de face à la rue du Jersey et cent quatre vingt deux pieds un pouce sur la ligne qui les divise du lot no six, et borné dans le fond par la propriété de M. Lassise; le tout mesure américaine. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
FRED. BUISSON, shérif et syndic.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub. aux frais des acquéreurs. 21 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Fraser—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la succession de feu Samuel Fraser, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
18 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Camille Castagne a présenté une pétition à la cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Lebourgeois, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
18 juin W F C DUPLESSIS, rég. des test.

UNIVERSITE DE ST. LOUIS—P. Hachet Kernion, agent de cette université, partira pour St. Louis le 15 du mois prochain et se chargera avec plaisir des enfans, ainsi que des lettres et effets que les parens voudront bien lui confier. Sa demeure est rue Condé, no. 95. 16 juin—3

AVIS—Il a été trouvé sur les derrières du faubourg Annonciation, une VACHE noire, étampée L B, ayant une tâche blanche sur le flanc droit. Le propriétaire est prié de la réclamer en prouvant sa propriété, et en payant les frais. S'adresser à
PAUL MOUCHON,
Rue Apollon, entre Euterpe et Terpsichore, auprès de la briqueterie de Mr. Miler. 18 juin—3

Compagnie d'Assurances de l'Océan.

M. GEORGE EUSTIS ayant fait la demande du renouvellement du certificat no 13 de 15 actions du capital, perdu ou égaré, il est notifié par les présentes qu'un nouveau certificat lui sera délivré, à moins que l'original ne soit produit dans le délai de 8 mois. 20 mai W. TUFTS, secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DE LA BOURSE

AVIS—Un paiement de dix piastres par action sera dû et payable dans les bureaux de la Banque, vendredi 1er. juillet prochain.
Par ordre de la direction.
6 juin—26 R. BRENAN, caissier.